

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 21 juin 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme KOENDERS et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 14 juin 2012

Publié le 22 juin 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 57

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENUT	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. André GERVAIS	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François DODET	Mme Elizabeth REVEL	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Jean-Yves PIAN	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Paul HESSE	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Alain LINGER	

Membres absents :

M. Patrick CHAUPUIS	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Alain MILLOT	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Georges MAGLICA	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. François DESEILLE
Mme Stéphanie MODDE	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Mohammed IZIMER
M. Gilles MATHEY	M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Murat BAYAM	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Alain MARCHAND
M. Rémi DELATTE	Mme Nelly METGE pouvoir à Mme Hélène ROY
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	Mme Christine MARTIN pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
	M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Dijon - Chemin de la Charmette - Acquisition d'une parcelle de terrain

Dans le cadre de sa compétence en matière de collecte et d'élimination des déchets ménagers, la Communauté de l'agglomération dijonnaise envisage la réalisation d'une nouvelle déchetterie plus fonctionnelle et mieux adaptée à la demande des usagers.

Cet équipement serait réalisé à proximité de l'usine d'incinération sur une partie de la parcelle cadastrée section AB n°144 de 2ha 57a 36ca appartenant M.Paul Steinmetz et Mme Claire Steinmetz .

Suite à l'accord intervenu avec les propriétaires sur la vente de la totalité de la parcelle, il est proposé de procéder à l'acquisition de ce terrain moyennant le prix de 257 360 € soit 10 €/m² supérieur au prix fixé par France Domaine à 4 € le m², étant souligné que ce prix correspond uniquement à une valeur de terrain agricole, sans tenir compte des possibilités de construction pour un équipement public. Il est précisé par ailleurs que le prix proposé est conforme au prix fixé par le juge de l'expropriation pour des terrains similaires.

Compte tenu de l'intérêt que représente, pour la collectivité, la réalisation de cet équipement dans les meilleurs délais, et compte tenu de la parcelle qui permet également de disposer d'une réserve foncière pour répondre aux besoins futurs de l'usine d'incinération, il est proposé de procéder à cette acquisition dans les conditions financières ci-dessus indiquées.

Par ailleurs, afin de désenclaver les terrains attenants desservis par cette parcelle, il est convenu de créer une servitude de passage pour les engins agricoles.

Vu l'avis de la commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'acquérir** sur Monsieur Paul Steinmetz et Madame Claire Steinmetz demeurant 8 rue Paul Emile Victor à Dijon, la parcelle de terrain située chemin de la Charmette cadastrée section AB lieudit « Aux Charmes d'Asnières Nord » n°144 de 2ha 57a 36ca ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le montant de 257 360 €, toutes indemnités comprises ;
- **de dire** qu'une servitude de passage sera créée sur la parcelle acquise afin de désenclaver les parcelles attenantes à la parcelle, pour un usage agricole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

Parcelle AB n°144. S = 25 736 m².

Section : AB

